

BON DE COMMANDE

Remplissez ce document et retournez le avec votre règlement par chèque (*libellé à l'ordre de **CARDONNEL Ingénierie***) à :

CARDONNEL Ingénierie
 5, rue de la Mare à Tissier
 91280 SAINT PIERRE DU PERRY
 01 64 98 24 99 - hotlinebati-cube@cardonnel.fr

1) Vos Coordonnées (tous les champs sont obligatoires)

Votre adresse email en majuscules :

(indispensable pour la création de votre compte, cet email sera votre **identifiant** Bati-Cube)

Société : Nom :
 Domaine d'activité : Prénom :
 Adresse : Téléphone :
 Code Postal : Portable :
 Ville :

2) Tarifs (cochez la case correspondant à votre situation)

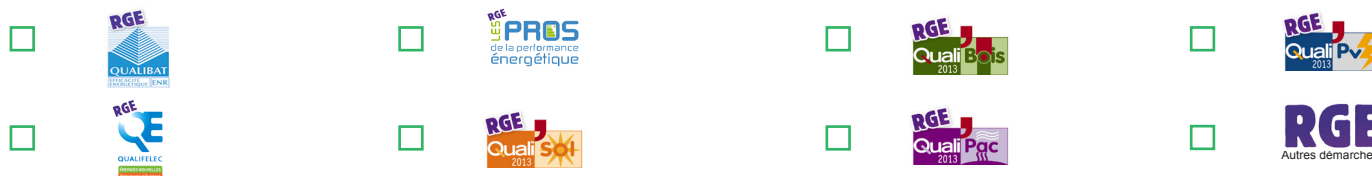
	Licence	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 20%)
 Je suis engagé dans la démarche ECO Artisan	<input type="checkbox"/> Expert.....	380,00	456,00
	<input type="checkbox"/> De base.....	300,00	360,00
Je suis engagé dans une autre démarche RGE	<input type="checkbox"/> Expert.....	480,00	576,00
Autres situations	<input type="checkbox"/> Expert.....	700,00	840,00

Le prix comprend :

- L'utilisation en ligne sur www.bati-cube.fr et en local sur clé USB, sur tout PC (sur MAC, utilisation en ligne uniquement)
- Les mises à jour
- L'assistance hotline, par téléphone ou par email
- Les frais de préparation et d'expédition

La licence Expert permet de comparer jusqu'à 4 solutions de rénovation différentes, la licence de base 1 seule solution.

3) Précisez votre démarche RGE (le cas échéant)



Cette commande vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente (*voir au dos et sur www.bati-cube.fr*).
 La commande ne sera pas traitée en cas d'absence de règlement.

Fait à : le

«Bon pour commande»
 Cachet & signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Généralités

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre tout utilisateur client de CARDONNEL Ingénierie (dénommé « le Client ») et la société CARDONNEL Ingénierie, SAS au capital de 247 500 €, RCS EVRY B 323266387 dont le siège social est situé 5 rue de la Mare à Tissy 91280 SAINT PIERRE DU PERRY, dans le cadre de son activité de vente de logiciels.

Article 2 - Objet et champ d'application

Toute commande de logiciel implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client acheteur, sauf négociation de conditions particulières avec CARDONNEL Ingénierie signées par les deux parties et annexées lors de la commande à ces conditions générales de vente. En validant sa commande, le Client reconnaît expressément accepter sans réserve les présentes conditions générales de vente qui constituent la loi des parties.

Article 3 - Commandes

3-1 Prise de commande

Si le Client s'estime insuffisamment informé sur les caractéristiques des logiciels fournis par CARDONNEL Ingénierie, il peut préalablement à toute commande, solliciter des informations complémentaires sur les produits auprès de CARDONNEL Ingénierie, par email ou par téléphone. CARDONNEL Ingénierie s'engage à lui fournir toutes les informations complémentaires nécessaires.

Les commandes ne seront définitives que lorsqu'elles auront été confirmées par un bon de commande dûment signé par le représentant légal du Client ou toute autre personne habilitée à cet effet.

3-2 Modification de commande

Les termes des commandes transmises par le Client sont irrévocables pour le Client; toute demande de modification devra faire l'objet d'une acceptation écrite de CARDONNEL Ingénierie. Dans cette hypothèse, CARDONNEL Ingénierie ne sera pas tenue par les délais initialement convenus.

3-3 Refus de commande

Dans le cas où le Client passe une commande sans avoir procédé au règlement de la (des) commande(s) précédente(s), CARDONNEL Ingénierie pourra la refuser, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

A titre exceptionnel, CARDONNEL Ingénierie se réserve le droit de refuser une commande dès lors que cette dernière présentera un caractère anormal tant au regard de la véritable identité de son auteur que de la propriété du moyen de paiement utilisé et/ou de l'adresse de livraison fournie.

Article 4 - Livraison

4-1 Délais

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des logiciels et de l'ordre d'arrivée des commandes. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Toutefois, si deux mois après la date indicative de livraison le logiciel n'était pas livré, la vente pourrait alors être annulée de plein droit à la demande de l'une ou l'autre des parties, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations à l'égard de CARDONNEL Ingénierie.

4-2 Modalités

La livraison est effectuée par courrier postal ou par validation de l'inscription des utilisateurs sur le site internet www.bati-cube.fr.

La date de début du droit d'utilisation du logiciel correspond au jour où le client active sa licence par internet. Elle ne part pas du jour de la livraison de l'outil.

En cas de perte ou de vol du support original, le client doit avertir CARDONNEL Ingénierie par mail ou lettre recommandée dans un délai de 8 jours.

En cas de perte ou de vol du support d'utilisation, le Client doit avertir CARDONNEL Ingénierie par mail ou par lettre recommandée, avec les justificatifs de perte/vol. A la demande du Client, un nouveau support sera envoyé, associé à un nouveau numéro de licence. A la date de réception de la déclaration de perte/vol, CARDONNEL Ingénierie s'engage à suspendre la licence en cours. Tout envoi de nouveau support pour cause de perte/vol engendrera la facturation de frais de gestion ainsi que de frais de transport.

Le renouvellement de la licence ne pourra s'effectuer qu'une fois dans la durée de la licence initiale. Toute

seconde perte ou second vol correspond à la perte de la licence.

4-3 Risques

Le transfert des risques sur les produits vendus s'effectue à la sortie des locaux de CARDONNEL Ingénierie. Il en résulte que les produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur, auquel il appartient, en cas d'avarie, de perte ou de manquant, de faire toute réserve ou d'exercer tout recours auprès de la poste, conformément à l'article L.133-3 du Code du Commerce.

4-4 Réception

Les réclamations sur la non-conformité des produits livrés par rapport aux produits commandés doivent être formulées dans les **8 jours** de la livraison du produit. Au-delà la réclamation est irrecevable.

Article 5 - Retours

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord écrit entre CARDONNEL Ingénierie et le Client. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont à la charge du client.

Toute reprise acceptée entraînera, après vérification du (des) produit(s) retourné(s) soit :

- l'établissement d'un avoir ;
- le remplacement du (des) produit(s).

Le choix sera à l'appréciation de CARDONNEL Ingénierie.

Article 6 - Garantie

6-1 Etendue

Il incombe au Client de vérifier que les produits commandés correspondent à ses besoins, étant précisé que, préalablement à la passation de la commande, le Client a eu la possibilité de s'informer de façon détaillée auprès de CARDONNEL Ingénierie sur de la nature des outils.

Si le Client estime que les produits livrés étaient entachés de défauts ou de vices, il devra en avertir CARDONNEL Ingénierie par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais, en précisant la nature et l'étendue du défaut ou du vice allégué et en fournissant tous les justificatifs quant à la réalité de ceux-ci.

Pour tout retour d'outils, le Client devra le(s) retourner à CARDONNEL Ingénierie par la poste (ou autre transporteur) accompagné(s) impérativement de la facture du produit défectueux. Si au vu des éléments fournis il s'avérait que les produits livrés étaient effectivement défectueux ou entachés de vices, alors CARDONNEL Ingénierie s'engage à remplacer gratuitement tous les produits reconnus défectueux ou entachés de vices.

6-2 Exclusions

La garantie de CARDONNEL Ingénierie ne s'applique pas aux vices et défauts résultant : d'une cause externe aux produits ; d'une faute du client; d'une utilisation des produits non conforme aux recommandations ou aux notices d'utilisation ; de toute modification réalisée sur les produits sans l'autorisation préalable de CARDONNEL Ingénierie ; d'un défaut d'entretien ou d'une usure normale. La garantie ne peut en aucun cas avoir pour effet de prolonger la durée de vie des produits.

En cas de non prise en charge des réparations au titre de la garantie, CARDONNEL Ingénierie établira au Client un devis de réparation.

Article 7 - Responsabilité

Il est convenu entre les parties que la responsabilité du vendeur ne pourra être engagée qu'au titre des dommages directs causés par l'outil, à l'exclusion de tous autres dommages ou préjudices de quelque nature que ce soit.

Chaque outil est associé à une licence qui conditionne en partie son prix. Les licences déterminent le cadre autorisé d'utilisation des applications. En aucun cas CARDONNEL Ingénierie ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs de résultats donnés par les applications d'aide à la décision, sachant que seuls les bureaux d'études habilités utilisant des méthodes agréées peuvent émettre des documents opposables.

Article 8 - Tarif - Prix

Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée de 1 mois. Les logiciels de CARDONNEL Ingénierie sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Les prix s'entendent nets Hors taxe, hors frais port.

Les prix de vente indiqués sur le site internet de CARDONNEL Ingénierie et sur ses devis en ligne sont en euros hors taxes, hors frais de livraison et de transport. Les droits et taxes sont facturés à leur taux légal à date de la facturation. Les frais de livraison et de transport sont offerts pour toute livraison sur le territoire métropolitain. CARDONNEL Ingénierie se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui auront été indiqués au Client sur les devis envoyés.

Article 9 - Facturation

Tout achat du logiciel fera l'objet d'une facturation et une facture sera délivrée dès la réalisation de la vente, conformément aux dispositions de l'article L.441.3 du Code du commerce.

La facture correspondant aux produits commandés est adressée au Client par courrier le jour de la date d'expédition de l'outil.

Article 10 - Paiement

10.1 Délai :

Paiement à la commande, par chèque ou par virement.

Pour tout règlement échelonné ou utilisant un autre mode de paiement, le Client prendra contact avec CARDONNEL Ingénierie au moment de la passation de commande.

10.2 Modalités

Les règlements seront effectués par chèque ou par virement à la commande : une photocopie de la pièce d'identité pourra être demandée au Client en fonction du montant de la commande (montant supérieur à 1000 € Net H.T), le Client pourra contacter CARDONNEL Ingénierie pour effectuer un paiement en 2 fois sans frais en envoyant 2 chèques au 5 rue de la Mare à Tissy 91280 SAINT PIERRE DU PERRY. Le premier chèque est encaissé à réception de la commande, et l'autre sera encaissé à 30 jours d'intervalle à compter de la date de réception desdits chèques.

CARDONNEL Ingénierie ne consent aucun escompte pour règlement à une date antérieure à celle des présentes conditions générales de vente.

10.3 Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal, majorées d'une indemnité forfaitaire fixée à 40 euros. En application de l'article L.441-6 du Code du commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit sur simple demande de CARDONNEL Ingénierie.

En cas de défaut de paiement avéré par le client, CARDONNEL Ingénierie se réserve le droit de désactiver à distance la licence des outils commandés par le client.

Article 11 - Réserve de propriété

Les produits vendus restent la propriété de CARDONNEL Ingénierie jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. A défaut du paiement du prix à l'échéance convenue, CARDONNEL Ingénierie pourra reprendre les produits, la vente sera alors annulée de plein droit si bon lui semble et les acomptes déjà versés resteront acquis en contrepartie de la jouissance des logiciels dont aura bénéficié le client. Les produits restant la propriété de CARDONNEL Ingénierie jusqu'au paiement intégral de leur prix, il est interdit au client d'en disposer pour les revendre ou les transformer.

Le client n'acquerra aucun droit de propriété notamment industrielle et/ou intellectuelle sur les programmes (sources...etc.), vidéos et tout élément graphique (ou interactif) élaborés par CARDONNEL Ingénierie.

Le "Code Source" des programmes développés demeure la propriété entière et exclusive de CARDONNEL Ingénierie selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9). Toute utilisation non autorisée, de compilation ou autre méthode conduisant à l'obtention illicite du code source donneront lieu à des poursuites.

Les images, sons et vidéos demeurent la propriété entière et exclusive de CARDONNEL Ingénierie selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9). Toute utilisation ou diffusion en dehors du cadre fixé par la licence, donnera lieu à des poursuites.

Article 12 - Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de CARDONNEL Ingénierie. Dans de telles circonstances, CARDONNEL Ingénierie préviendra le client par écrit dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant les deux parties étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement.

Si l'évènement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat de vente conclu pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 13 - Attribution de juridiction

Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par CARDONNEL Ingénierie ainsi que celles relatives à l'interprétation des conditions générales de vente, seul sera compétent le tribunal de commerce d'EVRY.

Article 14 - Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie exclusivement par la loi française.